

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 novembre 2024**

Membres en exercice : 15	
Présents	10
Votants	11
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi 22 novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2024

**Présents** : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

**Représenté(s)** : Patrick NOALHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

**45.2024**

**Objet : Micro tracteur et broyeur tracté, confirmation d'achat et demande de subvention.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze,

Vu le Budget 2024 de la collectivité,

Vu la nécessité de disposer d'un microtracteur et d'un broyeur tracté pour l'entretien des espaces verts municipaux,

Monsieur le Maire indique que seul le broyeur est subventionnable par le Conseil Départemental et présente le plan de financement prévisionnel qui pourrait être le suivant :

<b>Microtracteur puissance 38.1 CVX</b>	+ 24 250.00 €
Broyeur Muthing tracté	+ 4 825.00 €
Subvention Conseil Départemental sur le broyeur - 40 % de 4 825.00 €	- 1 930.00 €
TVA (20 %)	+ 5 815.00 €
<b>Total TTC à financer</b>	<b>32 960.00 €</b>
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération - 14.85 % à partir de 2025)	- 5 181.17 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>27 778.83 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'une délibération sera prise très prochainement afin de demander le redéploiement des crédits du contrat de contractualisation 2023-2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'acheter un micro tracteur et un broyeur tracté pour un montant de 29 075.00 HT Euros soit 34 890.00 Euros TTC,
- approuvent l'ensemble du plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier, tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, négociation et signatures des contrats d'emprunts, marché de travaux, etc....) à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Altillac, le 22 novembre 2024.

Le Maire, Denis PINSAC.

Compte tenu de la publication le 22/11/2024  
Date de transmission de l'acte: 27/11/2024  
et de la transmission en Préfecture  
Date de réception de l'AR: 27/11/2024

019-211900709-2024045D-DE  
A G E D I

